



Montréal, le 19 mai 2025

À l'attention du :

Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses

Mémoire

M^{me} Christiane Pelchat, M. Guillaume Rousseau,

C'est avec le plus grand respect que nous nous permettons de nous adresser à vous afin de contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la réflexion collective portant sur le rôle et la place de la religion au sein de la société québécoise.

1) La mission du Centre canadien d'œcuménisme

Le Centre canadien d'œcuménisme (Centre) a été fondé en 1953 par le Père jésuite Irénée Beaubien qui était scandalisé par le manque d'interactions entre les Catholiques et les Protestants à l'époque. Depuis, la mission du Centre, notamment bâtir des ponts entre des communautés autrement séparées, reste toujours pertinente. Notre équipe dévouée travaille sans relâche pour répondre aux besoins grandissants de notre société d'information, de formation, d'ouverture d'espace de rencontres et de dialogue, toujours dans l'objectif le bien-vivre ensemble.

Le Centre organise des colloques, nous donnons des conférences et fait partie de divers groupes de dialogue et des commissions de travail.

Notre travail se décline en deux volets : célébrations, prières et relations œcuméniques, entre les différentes Églises chrétiennes ; et dialogue interreligieux, interspirituel et interculturel.

En accomplissant ce travail, le Centre reconnaît le rôle important que les institutions québécoises jouent dans les dynamiques de la réalité des communautés de foi. De notre point de vue une meilleure collaboration est nécessaire entre les différentes instances et les communautés

confessionnelles, pour assurer non seulement leur meilleure contribution sociale, mais aussi pour garantir la paix et le bien-vivre ensemble.

2) Contribution de notre expertise sur la réflexion sur la laïcité

Au fil des années, le Centre a été partenaire précieux qui a contribué à la réflexion au sein de la société québécoise concernant la place de la religion. Nos experts ont été impliqués à :

- La Commission Proulx sur la déconfessionnalisation des écoles (1997) ;
- La Commission la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (2007) ;
- Les tables de concertation concernant les soins spirituels, les soins palliatifs, la réglementation des cimetières
- La Table interreligieuse de Québec qui a travaillé avec le Gouvernement du Québec et de la Santé publique durant la pandémie pour élaborer et communiquer aux communautés de foi le protocole de sécurité (2000).

Par ces participations, le Centre a été un partenaire précieux grâce à son position unique de rejoindre une expertise scientifique, encrage sur la réalité des communautés québécoises de personnes croyantes et ses liens directs avec des leaders religieux.

3) Une collaboration nécessaire

Nous croyons qu'une collaboration plus étroite entre les institutions publiques et les communautés de foi est nécessaire pour assurer la paix sociale et tirer profit de l'apport de ces communautés au bien-être collectif. Malheureusement, nous observons une hausse préoccupante des crimes haineux, en particulier l'antisémitisme et l'islamophobie. Le silence ou l'inaction face à ces manifestations alimente un sentiment de marginalisation chez plusieurs citoyens croyants.

Les incendies d'églises, les attaques verbales ou physiques, et la montée d'un discours antireligieux généralisant sont des signes alarmants d'un climat qui fragilise le tissu social.

Nous sommes conscients de la complexité de la réalité vécue par les membres des communautés de foi et le défi que représente pour le Gouvernement l'équilibre entre respect des droits de ces derniers, pour plusieurs issues d'immigration et l'identité québécoise et le bien-vivre ensemble.

Il faut admettre qu'au Québec, le modèle de laïcité ne fait pas une unanimité. S'il y a un consensus que le fait religieux ne doit pas s'inviter en institutions publiques (sauf pour manifester un héritage et un patrimoine culturel), les opinions divergent sur les modalités de cette séparation. Si à la suite des travaux de la Commission Bouchard-Taylor on parlait d'une *laïcité ouverte* et d'une *laïcité fermée*, force est de constater que ces deux courants de pensée sont toujours présents dans la société après l'adoption de la Loi 21. Il s'agit de deux visions opposées. Ce n'est pas la laïcité en soi qui est la raison principale de la controverse, c'est la façon par laquelle cette dernière est appliquée. Nous considérons que l'instrumentalisation de ce débat pour des fins électorales est un jeu périlleux avec les sentiments identitaires des citoyens

québécois. Car, répétons-le clairement, les communautés de foi au Québec sont favorables à la laïcité et reconnaissantes de leur liberté de culte.

4) *Des cas isolés, des dérives préoccupantes*

- L'École Bedford : Nous voulons partager notre inquiétude en rapport avec quelques cas isolés devenus très médiatisés les derniers mois au Québec. Disons-le d'emblée, pour nous, les droits de religion s'arrêtent là où des gestes ou des propos illégaux ou incompatibles avec des valeurs de la société québécoise sont posés. Tel était à titre d'exemple le cas de l'École Bedford. Aucune des communautés avec lesquelles nous travaillons n'est favorable à ce type de prosélytisme et d'imposition d'une religion dans une école québécoise. Dans ce cas, comme dans d'autres, il s'agit de manquements répétitifs de la part des instances locales à appliquer le cadre législatif déjà en place.
- Les médias nous rapportent des cas quand les professeurs ne sont pas à l'aise d'enlever les voiles des filles à l'école, alors que la loi existante est assez claire et n'interdit pas le port des signes religieux par les élèves.
- La fermeture des locaux de prière sur les campus universitaires alors que la loi n'a jamais prescrit cela. Une partie des associations étudiantes sur la base religieuse sont devenues discrètes et invisibles ce qui rend leur service moins accessible et le dialogue impossible.
- Des appels à l'interdiction de prier dans l'espace public suscitent des questions troublantes. D'abord, il serait très complexe de définir ce qu'est une prière en espace public : les cours de yoga, la panévritmie et d'autres pratiques spirituelles comme se donner un rendez-vous pour contempler le lever du soleil seront-elles considérées comme des prières ? Les processions traditionnelles du Vendredi Saint, un héritage culturel du passé catholique du Québec seront-elles interdites ? En ce qui concerne les mariages à ciel ouvert, faut-il en exclure les éléments spirituels ? Le défilé du St-Patrick, traditionnel pour le Québec, et essentiel pour les Irlandais, faut-il changer son nom et le priver de l'icône du Saint-Patrick, son patron ? Les pratiques spirituelles des peuples autochtones sont majoritairement exercées dehors : le Cercle, le feu, fumer la pipe, la danse. Un Paw Waw est en soi pratique de prière sur un espace public. Une autre question se pose une méditation ou une lecture d'un texte sacré au parc seraient-elles considérées comme des prières en public et qui et comment va assurer l'application d'un tel règlement éventuel.

Ces dérives illustrent une confusion dommageable qui pourrait mener à des atteintes aux droits fondamentaux.

5) *La religion à l'école*

La religion à l'école est un sujet sensible. Or, nous constatons une contradiction entre :

- Les recommandations des spécialistes auprès des Commissions scolaires qui sont basées sur les résultats de recherches parlant de l'apport des pratiques religieuses sur le bien-être des jeunes ;
- Et des décisions institutionnelles qui abolissent les espaces de prière ou suppriment des cours comme Éthique et culture religieuse et marginalisent l'identité croyante.

Sans parler de la double réalité des écoles privées confessionnelles et les écoles publiques et de la question du financement, force est de constater que pas tous les élèves au Québec jouissent les mêmes droits et privilèges. Restreindre davantage les droits de certains et accentuer la réalité bien visible de ce double standard au la seine de la même société, contribuera à l'installation d'un climat de frustrations et d'amertumes collectifs qui peuvent facilement cristalliser en polarisation.

Interdire toute forme d'expression religieuse dans les écoles crée un terrain fertile à l'incompréhension, à la frustration et à la polarisation identitaire. Cela prive les jeunes d'une opportunité de dialogue, de respect mutuel et de reconnaissance de l'autre. En voulant aseptiser l'espace scolaire, on favorise le repli et la méfiance. Comme experts en dialogue, nous sommes catégoriques que garder les écoles comme un milieu privé de la religion serait une erreur de fond qui mènera aux crispations identitaires et de polarisation autrement évitable. Soyons honnêtes : la religion existe et les jeunes continueront leurs pratiques sans pouvoir en discuter avec leurs camarades, membres d'autres communautés de foi. Sous le fond arrière de la polarisation actuelle, il est dommageable que les jeunes ne puissent pas partager leurs inquiétudes et leurs prières pour la paix, pour un monde juste. Ils ne peuvent pas partager la source de leur motivation profonde pour une implication sociale.

6) Une spiritualité vivante, une ressource pour la société

Par le biais du travail du Centre, nous fréquentons beaucoup de personnes et nous sommes en contact avec divers communautés de foi. Partout, où nous allons, nous sommes témoins des prières pour la paix, des pratiques qui soulagent le deuil, des implications sociales considérables et autres activités motivées par la foi des participants.

Les communautés de foi jouent un rôle essentiel dans la société québécoise : elles accompagnent les citoyens dans les moments clés de la vie (naissance, maladie, deuil, etc.) et offrent un soutien moral et social indispensable.

7) La réalité préoccupante des communautés de foi qui offrent de services sociaux

Nous entendons de plus en plus des soucis financiers qui perturbent le fonctionnement normal des communautés de foi mais aussi les services essentiels pour le bien-être de leurs membres et pour l'ensemble de la société. Des membres de clergés épuisés, des toits des églises qui coulent, des camps d'été en difficultés... Dans ce contexte, les bénévoles qui offrent des banques alimentaires, des repas chauds et d'autres services sociaux observent une augmentation des demandes.

Mais le plus inquiétant, ce sont les cas grandissant de discrimination subtile ou ouverte sur la base de la religion ou des convictions spirituelles. En titre d'exemple, une jeune femme musulmane québécoise, née au Québec a partagé que la première fois quand elle s'est posée des questions identitaires en tant que Québécoise, était dans la foulée des travaux de la Commission Bouchard-Taylor et l'islamophobie qu'elle a subi. Récemment, nous avons entendus les mêmes propos, cette fois-ci de la part d'un jeune juif qui se questionnait comme Québécois face à la vague d'antisémitisme.

8) L'héritage historique

Québec est une société distinguée avec des caractéristiques linguistiques, sociales et culturelles uniques et avec un cheminement historique particulier. La contribution des communautés religieuses au fil des siècles au développement du Québec et son héritage structurant au sein même des institutions civiles sont incontestables. Il est inévitable en faisant un bilan socio-culturel et historique d'ignorer les erreurs du passé. Néanmoins, la question qui se pose maintenant, faut-il basculer d'une extrémité de pouvoir absolue de la religion vers une conception de la religion invisible, subtile, presque clandestine ? L'histoire d'autre pays ayant vécu des régimes totalitaires, qui, par leur volonté d'effacer les vestiges des pages noires de leur histoire, ont mis fin aussi à des bonnes pratiques, nous montre que lancer le pendule d'une extrémité vers l'autre, n'est pas une bonne option.

9) L'exemple d'autres pays

La particularité du Québec que nous avons déjà évoquée ne justifie pas nécessairement d'emprunter des mesures d'autres pays. Copier la France, jusqu'à présent, n'a pas donné de bons résultats. S'il faut se comparer, vaut mieux explorer les modèles en Australie et en Malaisie qui se distinguent par sa diversité culturelle et religieuse.

10) Pour une approche inclusive et interculturelle

Le Québec, s'est donné le modèle d'interculturalité, unique dans le monde, comme des balises de la construction de l'harmonie sociale. Pourtant constamment les politiques sont en train de créer et de recréer des solitudes. Cela mine la paix sociale et peut exploser d'une moindre étincelle. Une micro-agression peut escalader, dans un contexte défavorable, jusqu'à radicalisation. C'est un risque réel, évitable par une approche fondée sur l'éducation, la médiation, et la reconnaissance mutuelle.

11) En conclusion, un texte de sagesse millénaire

La spiritualité fait partie intégrante de l'identité humaine. Il faut donc lui faire une place équilibrée, respectueuse du cadre laïque, mais aussi des droits fondamentaux.

Nous concluons avec ces mots de l'Édit de tolérance de Serdica, en 311:

"Ils devront prier leur Dieu pour notre salut, celui de l'État, et le leur propre, afin que l'intégrité de l'État soit rétablie partout et qu'ils puissent mener une vie paisible dans leurs foyers... à condition qu'ils ne se livrent à aucun acte contraire à l'ordre établi..."

Nous croyons, comme à l'époque de cet édit, que la paix sociale passe par la reconnaissance mutuelle, la tolérance et la sagesse. Et nous faisons confiance en votre travail pour que le Québec continue d'être une société juste, ouverte et inclusive.

Centre canadien d'œcuménisme
1191 boul. Sauvé Est
Montréal, Qc, H2C 1Z8
tel. 514-937-9176
denitsa@oikoumene.ca